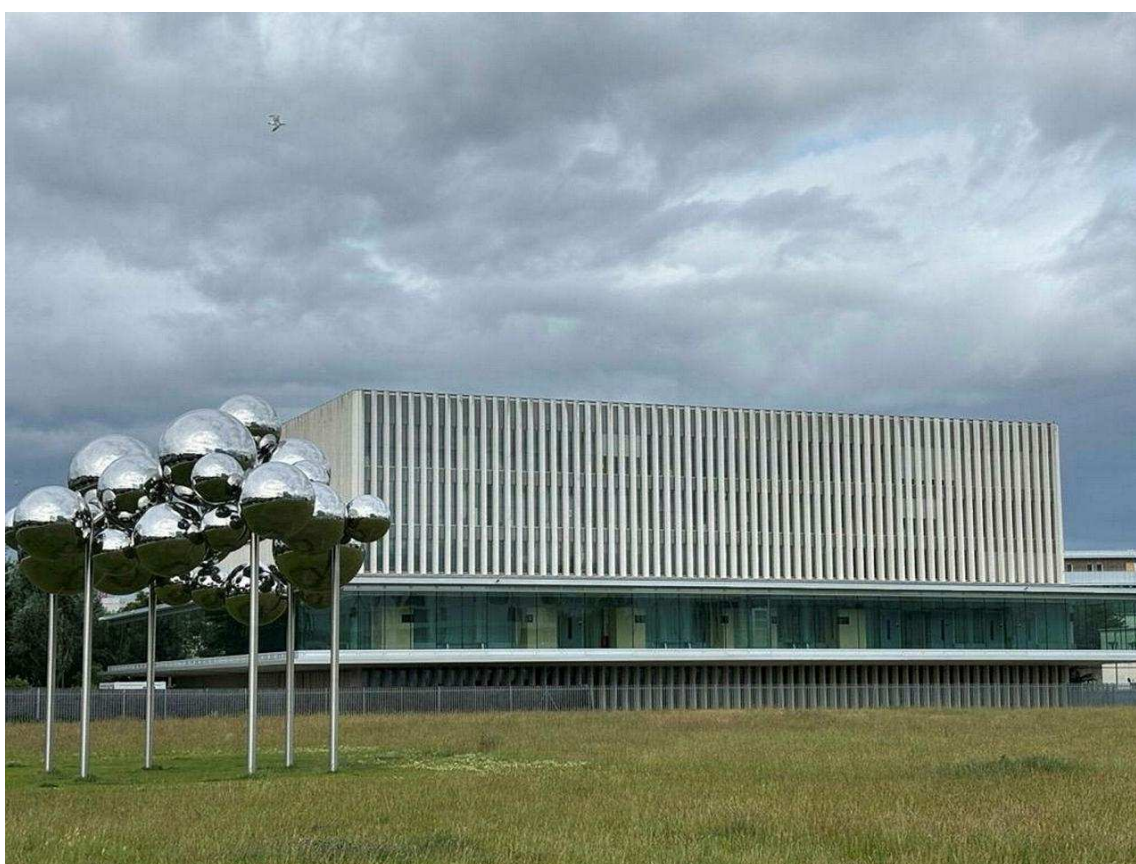


panorapresse.ouest-france.fr

L'ex-proviseur adjoint d'un lycée à Caen suspecté d'avoir eu recours à la prostitution d'un mineur

2-3 minutes



L'ex-proviseur adjoint du lycée Malherbe à [Caen](#) est poursuivi pour avoir eu recours à la prostitution d'un mineur. Il devrait être jugé d'ici la fin de l'année 2026. | Archives Ouest-France

Il était parti en retraite précipitamment en juin 2025. L'ex-proviseur adjoint du lycée Malherbe à [Caen](#) ([Calvados](#)) fait l'objet d'une procédure judiciaire. Il est poursuivi pour avoir eu recours à la prostitution d'un mineur « en connaissance de cause », précise Joël Garrigue, le procureur de la République. L'ancien fonctionnaire devrait être jugé par le tribunal correctionnel d'ici la fin de l'année 2026.

Son départ précipité en retraite à la fin de l'année scolaire 2024-2025 avait pu soulever quelques interrogations au sein de [la communauté éducative](#), comme nous le rapporte une source proche du dossier. Selon une information révélée [par ICI Normandie](#), l'ex-proviseur adjoint du lycée Malherbe, l'un des plus importants à [Caen](#) ([Calvados](#)) avec ses plus de 2000 élèves, est visé par [une procédure judiciaire](#).

Les faits auraient été commis en 2022

Il fait l'objet d'une poursuite «pour avoir eu recours à la prostitution d'un mineur en connaissance de

cause», confirme Joël Garrigue, procureur de la République de Caen, sollicité par [Ouest-France](#). Selon le magistrat à la tête du parquet caennais, les faits auraient été commis en juin 2022 alors que la victime accusatrice était âgée de 17 ans. Cette dernière aurait été contactée via les réseaux sociaux.

[ENTRETIEN. Prostitution à Caen : « L'activité prostitutionnelle est de plus en plus invisible »](#)

5 ans de prison encourus

La plainte instruite dans ce dossier a été déposée à l'été 2024. Depuis, le mis en cause a été entendu sur les faits qui lui sont reprochés. Il sera amené à comparaître devant le tribunal correctionnel pour ce délit. «Il sera jugé avant la fin de l'année 2026», précise Joël Garrigue. Selon le Code pénal, lorsque la personne a été mise en contact avec l'auteur des faits grâce à l'utilisation d'un réseau de communication, le recours à la prostitution de mineur est passible de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.